

DURABLE  
EQUITABLE  
RESPONSABLE



# Rapport annuel 2013

---

FONDATION INTERPROFESSIONNELLE  
SANITAIRE DE PREVOYANCE

---

pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013



# 2013, une année riche à

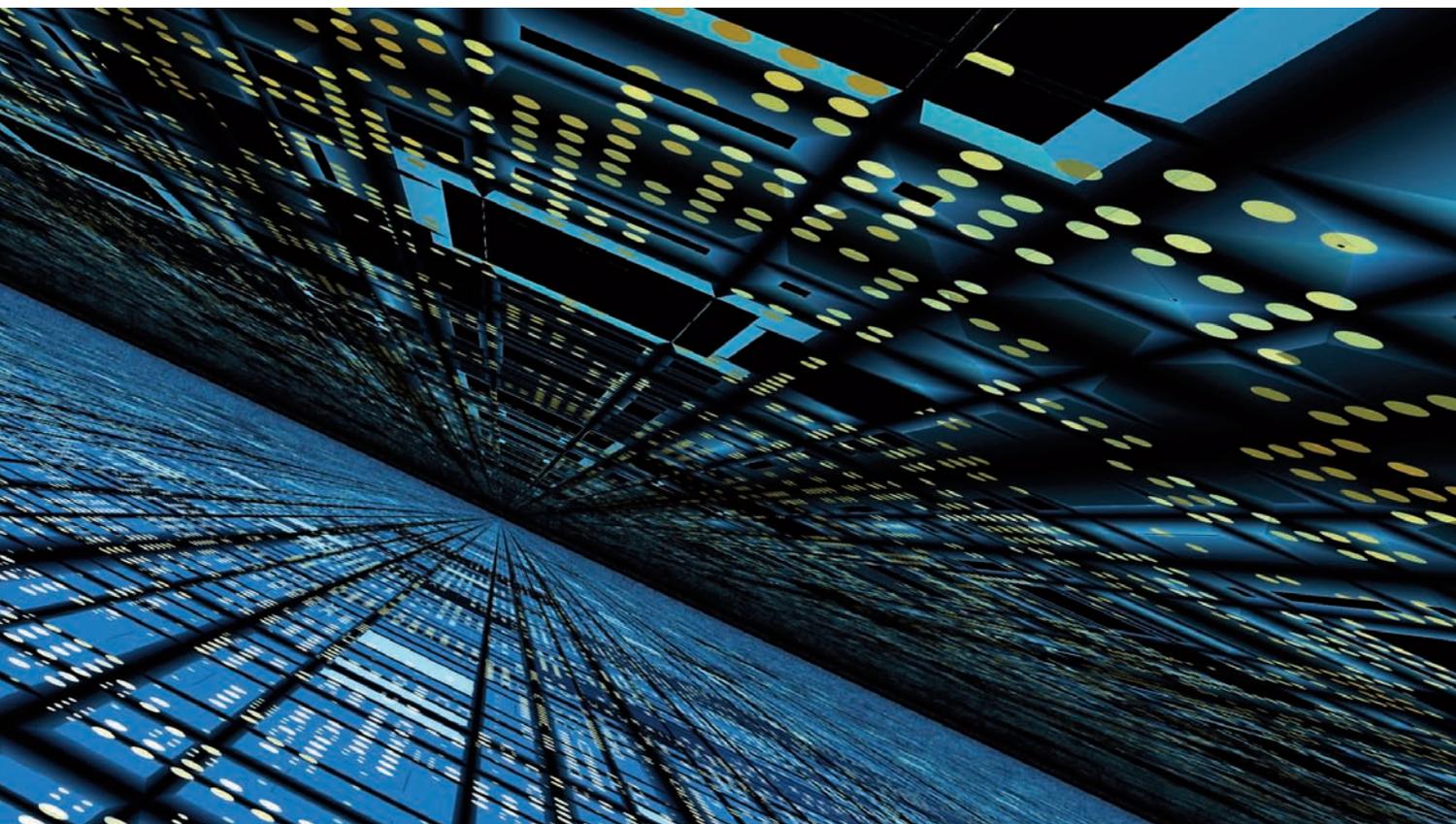
## Prévoyance professionnelle : Contexte financier et écosystème en pleine mutation.

**Début 2014, malgré l'accalmie apparente qui a permis à certains marchés de retrouver des couleurs pendant l'année 2013, les écueils financiers sur la route du 2<sup>ème</sup> pilier restent nombreux :**

- Les Institutions de prévoyance naviguent au mieux afin de réduire les effets d'un contexte de «répression financière» dicté par les banques centrales.
- Le niveau des taux d'intérêts, une «mer des Sargasses» obligatoire qui induit des pièges et des risques majeurs.
- La volatilité des devises et de certains marchés actions, dignes des conditions du passage du Cap Horn.

**La crise qui ne dit plus son nom continue d'alimenter des défis pas seulement financiers, nécessitant des réponses focalisées sur l'intérêt des assurés :**

- L'importance des enjeux de société et la complexification du cadre légal exacerbent encore les challenges proposés aux acteurs de la Prévoyance.
- Dans ce contexte, les manières d'y répondre ne sont ni uniques ni équivalentes, car elles déterminent quelles ambitions restent raisonnables.
- Il est plus que jamais crucial de disposer d'un modèle de prévoyance créé et conçu pour atteindre les objectifs les plus légitimes, c'est à dire ceux privilégiant l'optimisation des prestations des cotisants.



# plus d'un titre

**FISP :  
Bons résultats et 2<sup>ème</sup> pilier encore amélioré.**

**Afin de concrétiser de nouvelles améliorations en faveur des assurés, la FISP a pris les mesures pour adapter sa conduite aux défis de l'environnement :**

- A la source de la création de valeur indispensable, des actions spécifiques pour obtenir le meilleur « 3<sup>ème</sup> cotisant » (rendement) net de frais.
- La stratégie d'exploitation équilibrée des actifs financiers porte à nouveau ses fruits, avec des performances élevées malgré une prise de risque limitée.
- La FISP constitue des réserves pour les prestations de prévoyance et de retraite, de manière à fortifier une redistribution de performance durablement attrayante et équitable.
- 2013 témoigne des bienfaits d'un statut mutualiste paritaire et autonome, assurant que tous les bénéfices créés sont redistribués aux assurés.
- Le modèle FISP s'en trouve renforcé, comme la nouvelle offre des prestations de prévoyance, avec des conditions qui illustrent des atouts spécifiques dans son secteur d'activité historique.
- Permettant de répondre à des besoins différenciés, les solutions FISP satisfont toujours à un socle d'attentes communes au monde des soins, où les notions d'efficacité, de performance et de responsabilité en matière de gestion des risques, prennent une dimension particulière.

### En 2013, la FISP améliore les prestations de ses assurés et sa capacité à leur offrir un 2<sup>ème</sup> pilier durablement attractif.

- Malgré un environnement complexe, l'année FISP 2013 est positive, grâce à une gestion des risques alliant rendement et sécurité, objectifs à court terme et long terme, redistribution de performance aux assurés et mise en réserves:
  - Rémunération des comptes épargne des assurés à un taux d'intérêt de 3,00%.
  - Améliorations de leurs prestations de prévoyance sans financement supplémentaire.
  - Réserves provisionnées pour tenir compte de l'allongement de l'espérance de vie, garantir des retraites de qualité et contenir les fluctuations boursières.
  - Degré de couverture renforcé, à un niveau supérieur à 106,5%.
- Ces résultats illustrent l'efficacité d'une caisse de pensions dont le modèle est dédié aux assurés.
- Le Conseil de Fondation et la Direction vont continuer à travailler selon ces principes, pour améliorer encore l'attractivité de la Fondation : de nombreux travaux seront poursuivis ou initiés en 2014 pour consolider ces acquis et faire face aux enjeux de la prévoyance.

### Renforcer et concrétiser l'attractivité des solutions FISP 2<sup>ème</sup> pilier.

Pour créer de la valeur durablement, la FISP exploite le potentiel des marchés et promeut les bonnes pratiques : par exemple, en agissant sur le thème des rétrocessions, elle incite les prestataires de services à mieux inscrire les enjeux de gouvernance dans leurs priorités.

#### Résultats financiers, efficacité budgétaire : une année à nouveau réussie.

Une gestion financière des risques et des coûts responsable, avec des actions intégrant les enjeux majeurs :

- Equilibre long terme entre actifs et passifs validé par une Nouvelle analyse dite «ALM Assets Liabilities Management».
- Positionnement tactique sous-pondérant les placements sans potentiel.
- Mise en concurrence des partenariats et produits.

#### Structure, technique, gouvernance : pour une redistribution de performance durable.

Depuis 2007, grâce à un plan équilibré pour renforcer les bénéfices des assurés, la FISP s'est donnée les moyens d'une politique de bonne gouvernance :

- améliorer son organisation et sa structure de coûts,
- réunir les conditions pour faire progresser fortement les prestations de ses assurés,

- renforcer sa capacité à atteindre et maintenir des objectifs de prévoyance de référence.

L'appel aux meilleures techniques crédibilise cette volonté de redistribution durable de performance :

- Pour affiner ses choix, la FISP intègre les évolutions dont «Prévoyance Vieillesse 2020» symbolise les dynamiques : en particulier, face à la baisse généralement annoncée des rentes hormis contributions supplémentaires, le modèle FISP vise à compléter un système raisonnable et efficace, dédié aux objectifs prioritaires de redistribution de performance aux assurés.
- Pour éviter tout nivellement par le bas sans protection des assurés : une baisse du taux de conversion, sans mesure assurant de distribuer tous les surplus que peut générer un modèle permettant une création de valeur optimale, n'est pas envisagée.
- La FISP souhaite ainsi pouvoir continuer à offrir des prestations attrayantes, après avoir défini un provisionnement du risque longévité et un taux technique cohérents avec les analyses stratégiques «ALM» susmentionnées.



## Amélioration des prestations: processus permanent, réalisations successives.

- Malgré d'intenses travaux et un contexte exigeant, la FISP tient le cap du plan en faveur des assurés et adhérents, après les améliorations de prévoyance en 2012.
- Dès 2013, les adhérents FISP disposent d'une offre à nouveau très améliorée : élargie, enrichie, plus souple et au rapport financement/prestations encore plus attractif.
- Pour assurer la mise en oeuvre harmonieuse de solutions bénéfiques à tous ses assurés, la FISP continue à répondre à une diversité de besoins en évolution constante, en valorisant la prise en compte d'attentes particulières et en y apportant des réponses concrètes et viables.
- En développant ses solutions, la FISP joue toujours la carte de la flexibilisation et de l'adéquation aux besoins des assurés dans le sens de leurs intérêts durables.

## Quels que soient les enjeux et les défis, volonté et vigilance sont les conditions nécessaires à un 2<sup>ème</sup> pilier répondant aux attentes les plus légitimes.

- La mission d'une caisse de pensions est de réaliser ses objectifs de prévoyance grâce à une conduite exemplaire en matière de gestion de risques et d'efficacité budgétaire.
- Cette nécessité d'optimiser ce qu'on appelle les « coûts d'opportunité » est encore plus déterminante dans un écosystème qui vit une évolution intense, avec des conditions techniques et légales changeantes, découlant d'enjeux démographiques, financiers et politiques majeurs.
- Comme en 2012, l'évolution des marchés a généralement permis aux institutions de prévoyance d'obtenir des résultats conformes à leurs attentes et compatibles avec leurs ambitions.
- Reste que l'héritage du crack de 2008 et des subprimes n'est pas liquidé et que les problématiques liées à l'endettement des états continuent d'imposer des défis majeurs au monde de la prévoyance.
- Les modèles basés sur la raison et la responsabilité permettront, au coeur des crises comme dans les périodes moins mouvementées, de continuer à construire un 2<sup>ème</sup> pilier efficace et viable.
- Dans ce contexte, la FISP a réalisé des actions renforçant sa capacité à traiter les enjeux et à accomplir sa mission de manière à satisfaire à l'ambition d'un 2<sup>ème</sup> pilier authentiquement et efficacement en faveur des assurés et adhérents.

## Stratégie FISP 2013-2017: continuité et innovation.

- Pour satisfaire aux objectifs permanents de contrôle de la qualité, des coûts et des risques, la stratégie FISP s'inscrit en continuité avec la politique fructueuse menée sur la période 2007-2013.
- Le renouvellement du Conseil de Fondation en juin renforce encore la capacité d'agir dans deux domaines clés : gestion des risques, immobilier.
- Pour cette nouvelle mandature, le plan d'actions est donc placé sous le double sceau d'un nouveau souffle et d'une fidélité à une tradition de conduite responsable et efficace.



### Comprendre les dynamiques de l'environnement du 2<sup>ème</sup> pilier, et répondre à ses défis de manière authentique et non biaisée.

- Les régimes de prévoyance sont confrontés à des défis qui nécessitent des réponses évolutives (cf. rapport placements).
- La FISP se donne les moyens d'analyser les dynamiques qui nourrissent l'évolution du 2<sup>ème</sup> pilier.
- Pour relever les défis, des enjeux majeurs sont identifiés : amélioration du modèle de prestations retraite, révolution permanente de la gestion des risques, impacts de la réforme 2<sup>ème</sup> pilier, optimisation des coûts d'opportunités (budgétaires, risques), renforcement des liens avec les parties prioritaires (adhérents, assurés), nouvelle mandature et efficacité du Conseil de fondation.
- Parmi les sujets suivis, en particulier, les débats sur «prévoyance vieillesse 2020», notamment sur taux de conversion et place du 3<sup>ème</sup> cotisant, révèlent les tendances essentielles qui déterminent l'avenir des solutions de prévoyance 2<sup>ème</sup> pilier.
- Dans ce contexte, les exigences de performance mais aussi de transparence, d'authenticité et d'équité renforcent l'importance des thèmes d'efficacité économique, de gouvernance et de loyauté, depuis longtemps au coeur de la conduite de la FISP.

### Un modèle, exclusivement dédié aux assurés, qui s'adapte pour répondre aux enjeux réels du 2<sup>ème</sup> pilier

- Base du système par capitalisation, le 3<sup>ème</sup> cotisant (le rendement des investissements des 2 premiers cotisants employeurs et assurés), permet la réalisation d'objectifs de prévoyance de qualité, en particulier : la double protection du pouvoir d'achat des assurés et de leurs proches, le maintien de prestations épargne-retraite durablement attractives.
- La FISP fait donc face au contexte de «répression financière» (taux bas, volatilités) en adaptant son modèle de création de valeur, afin de maintenir l'ambition d'un 2<sup>ème</sup> pilier authentique et performant, enrichi par un 3<sup>ème</sup> cotisant de qualité.
- Pierre angulaire d'une stratégie évolutive, les moyens pour optimiser un 3<sup>ème</sup> cotisant net de frais et en redistribuer les bénéfices :
  - Pour réunir des conditions optimales de redistribution de performance, de manière équitable et viable, il faut en créer : c'est bien l'obtention d'un «3<sup>ème</sup> cotisant net» optimal qui détermine l'orientation et l'ambition du modèle de prévoyance 2<sup>ème</sup> pilier le plus légitime.
  - Cette stratégie préserve les efforts des 2 premiers-cotisants, d'autant mieux quand la maîtrise budgétaire améliore encore le rendement... net de frais.
  - La diminution des frais liés aux placements financiers contribue le mieux au succès de la stratégie, quand elle permet les choix nécessaires pour créer la valeur qui sera redistribuée.
- Cette stratégie se concrétise aussi par les choix FISP sur des enjeux de société : refus d'un nivellement des prestations, promotion de réponses authentiques aux défis du taux de conversion, autant d'attentions étrangères à d'autres stratégies de déguisement des efforts de prévoyance.
- S'adapter, c'est aussi toujours mieux traiter des enjeux extra-financiers fondamentaux :
  - Répondre aux exigences de la réforme structurelle en matière de loyauté : suivi des frais et traitement des problématiques de rétrocessions de manière à en assurer la maîtrise.
  - Exploiter tous les avantages d'une solution propriétaire (autonome et indépendante) en continuant à privilégier les intérêts des assurés et en rendant plus concrets les liens naturels et les avantages de la proximité.

# Rapport de gestion 2013

au 31 décembre 2013

## Organes de la Fondation

Les organes statutaires de la Fondation sont :

- Assemblée des Délégués : constituée des représentants des établissements adhérents.
- Conseil de Fondation : élu par l'Assemblée, ses 8 membres représentent les employeurs et assurés.
- Direction : organe exécutif interne de Fondation.

Président

**M. François JACOT-DESCOMBES**  
Délégué «employeur» Directeur général Ensemble  
Hospitalier de la Côte - EHC

Vice-Président

**M. Yves VINCKE** / Délégué «assurés»  
Physiothérapeute EHNV – Site d'Yverdon

Membres

**M. Alain GASSER** / Délégué «employeur»  
Président FHVi  
Membre conseil jusqu'à juin, remplacé par  
**M. François HAENNI** / Délégué «employeur»  
Directeur financier RH administratif, LBG SA  
**M. Robert Paul MEIER** / Délégué «employeur»  
Secrétaire général Fédération Hôpitaux Vaudois-FHV  
Membre conseil jusqu'à juin, remplacé par  
**M. Olivier DEPRAZ** / Délégué «employeur»  
Architecte en retraite

**M. Olivier OGUEY** / Délégué «assurés»  
Infirmier-anesthésiste Hôpital du Chablais - HDC

**Mme Susanne OPPLIGER** / Déléguée «assurés»  
Technicienne en radiologie Hôpital Riviera

**M. Emmanuel MASSON** / Délégué «employeur»  
Chef de Projet RH Hôpital Riviera-Chablais

**Mme Marie-Claude ROUGE** / Déléguée «assurés»  
Cheffe de projet FHV Informatique - FHVi

## Conseil de fondation

En 2013, le Conseil a suivi l'évolution légale, ratifié la stratégie de placement, traité certains cas particuliers, et contribué à **améliorer une gestion des risques conformes aux buts de la Fondation...**

- Il a pris des mesures d'organisation pour améliorer la capacité de la FISP à atteindre ses objectifs, notamment suite aux missions dont a été chargée la direction.
- Assumant ses responsabilités, il a assuré une gestion qui a permis à la Fondation de limiter les effets de la volatilité des marchés financiers sur son degré de couverture, tout en préservant la qualité de ses autres indicateurs techniques et budgétaires.
- Grâce à des mesures renforçant une politique de gestion en faveur des assurés, le plan ambitieux d'amélioration de prestations et services, possible grâce à des démarches complémentaires visant à optimiser la création de valeur financière sur le long terme et à renforcer les résultats en matière d'efficacité budgétaire, s'est concrétisé par la mise à disposition des assurés et adhérents d'importantes améliorations du plan de prévoyance dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

## La FISP en un coup d'oeil

Degré de couverture	106.5%
Assurés actifs	7'289
Bénéficiaires de rentes	1'596
Fortune	CHF 1'137Mios

### Renouvellement du conseil de fondation Stratégie FISP 2013-2017 : continuité et innovation.

Pour la nouvelle mandature, la stratégie FISP s'inscrit en continuité avec la politique fructueuse menée avec constance sur la période 2007-13.

Le renouvellement de juin 2013 renforce les capacités d'actions dans des domaines clés (gestion des risques, immobilier) dont le plan d'actions visera à exploiter toutes les opportunités pour relever les défis de la prévoyance.

De manière générale, la FISP continuera à relever les défis d'un acteur de la prévoyance suisse dans un contexte démographique et financier très exigeant et en intégrant tous les enjeux d'un cadre législatif, politique et d'un contexte de marché en pleine évolution, notamment ceux mis en avant dans le modèle «prévoyance vieillesse 2020» mis en consultation par le Conseil fédéral.

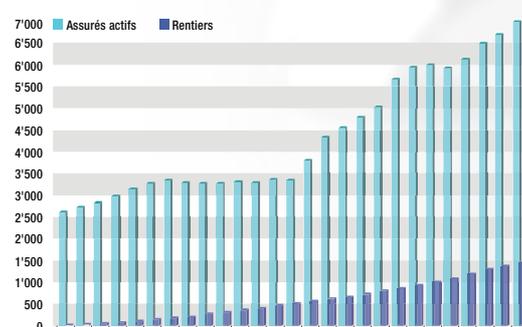
Le plan d'actions identifie ainsi 2 grands domaines d'actions sur les réponses aux challenges:

- d'équilibre technico-financier: synthétisable dans les problématiques d'ALM (actifs-passifs) liées à la capacité à atteindre durablement des objectifs de prévoyance satisfaisants.
- de gouvernance des fondations de prévoyance (plus généralement acteurs 2<sup>ème</sup> pilier): principes de conduite loyale, méthodologie de sélection et de benchmarking des mandataires.

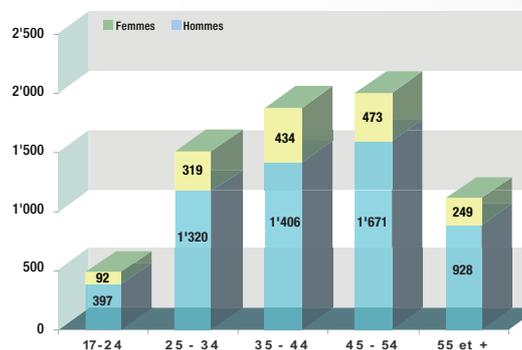
Les manières de parvenir aux objectifs et les moyens mis en oeuvre sont aussi définis en fonction d'analyses spécifiques du plan stratégique: exploitation des dynamiques et opportunités de marché (évolution des conditions et normes: Solvency 2,...), des forces du bilan actuariel de la FISP (primes d'illiquidité,...) et application des principes de la Prévoyance Responsable (privilégier économie réelle, investir dans des biens tangibles, minimiser les coûts d'opportunité, ...).

Grâce aux spécificités de son positionnement privilégiant la mise en oeuvre de solutions basées sur la raison et la responsabilité, la FISP renforcera ses capacités à satisfaire à sa mission de prévoyance tout en s'adaptant aux besoins de ses assurés via une offre intégrant une pesée systématique et systémique de tous les enjeux.

Effectif des assurés



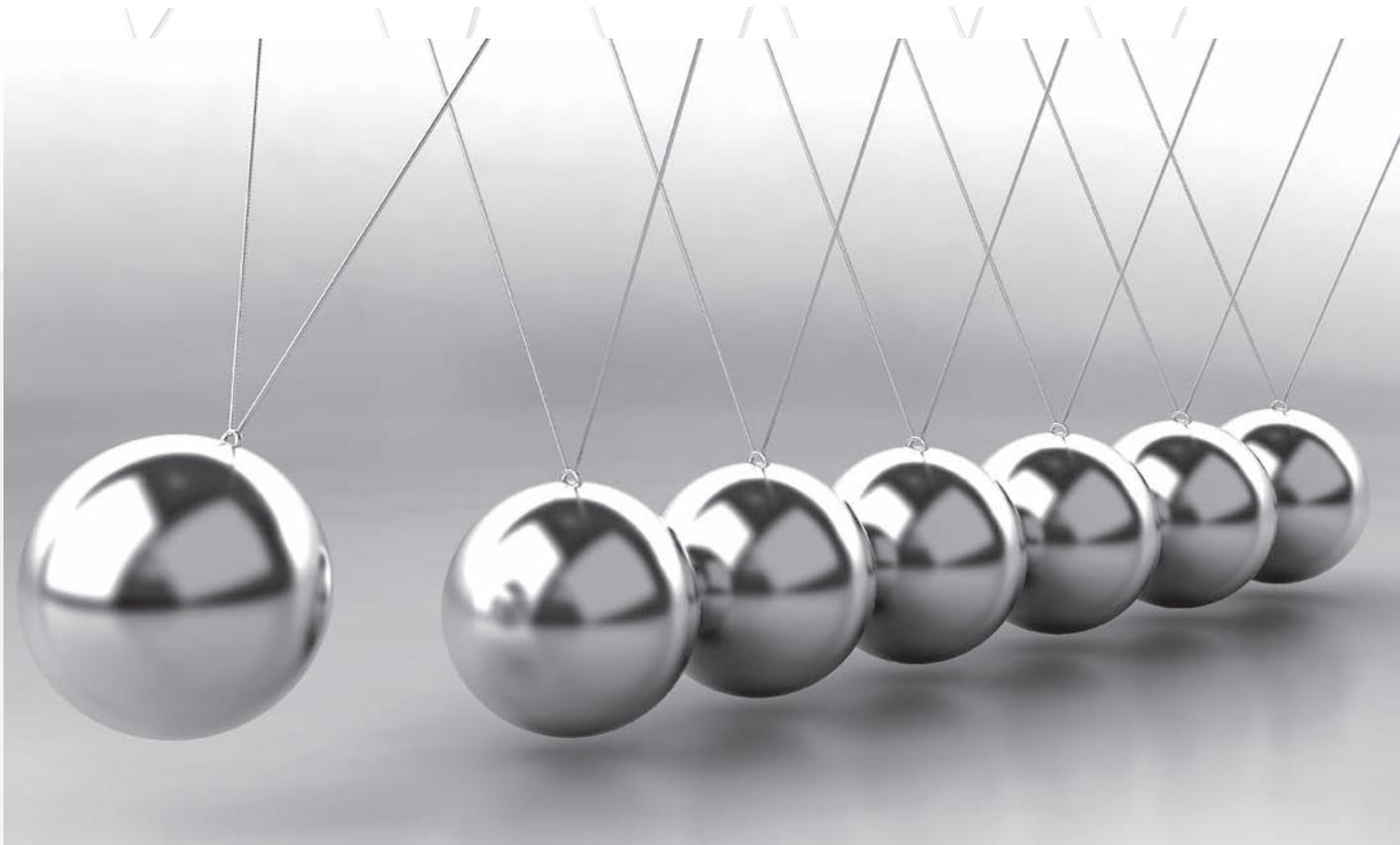
Répartition par âge - Actifs au 31.12.2013



### Amélioration des prestations au 1<sup>er</sup> janvier 2013

Fruit des efforts menés, malgré un contexte financier exigeant, la FISP tient le cap en faveur des assurés : après 4 améliorations du plan de prévoyance en 2012, les adhérents disposent dès janvier 2013 d'une offre à nouveau très améliorée : élargie, plus souple et au rapport financement/prestations plus attractif.

La FISP mène une démarche active afin de renforcer durablement ses prestations, grâce à l'application des principes de bonne gouvernance qui fondent la conduite d'une Institution de Prévoyance Responsable.



Cette action se concrétise par une **amélioration des prestations et services en faveur des adhérents et assurés**.

Quelques possibilités apportées par ces nouveautés 2013:

- Simplicité: remplacer le calcul des prestations invalidité par un % en fonction du salaire assuré.
- Souplesse et choix : possibilité de choisir différentes options au niveau des couvertures risques.
- Meilleur rapport financement / prestations: la baisse des coûts permet de diminuer le besoin de cotisations risque+fraies au profit des cotisations épargne retraite.

A côté de ces options faisant partie d'une offre de base de grande qualité, la définition de plans où les cotisations globales pourront être augmentées, reste possible sur demande des adhérents.

Ces nouvelles prestations renforcent les atouts spécifiques FISP dans son secteur d'activité historique et naturel et satisfont à des attentes communes au monde des soins, où les notions d'équité et de performance en matière de gestion des risques, prennent une dimension particulière et cruciale.

#### **Amélioration des prestations et efficacité budgétaire**

- Gouverner, c'est prévoir : en matière de retraite et de taux de conversion,

la FISP souhaite continuer à offrir des prestations durablement attractives. Si les diminutions légales témoignent de problématiques techniques réelles (évolutions des risques, rendements, longévité) et si la tendance générale sur le marché est une adaptation à la baisse des garanties de retraite, les manières de répondre à ces problématiques ne sont ni uniques ni équivalentes. A la FISP, une baisse unilatérale du taux de conversion «minimum garanti», sans mesure d'accompagnement assurant de distribuer les surplus, n'est pas envisagée. Comme alternative à une baisse sèche du taux garanti, le Conseil analyse différents modèles visant à faire face aux évolutions des conditions techniques, tout en intégrant les aspects de gouvernance, afin de viabiliser des prestations de qualité, de manière responsable et équitable. Les niveaux des taux actuellement appliqués et garantis «sans conditions» devraient évoluer d'ici à l'exercice 2015 pour laisser la place à de telles solutions.

- Enfin, grâce aux missions confiées à la direction, d'importantes économies de coûts, résultats concrets de la réorganisation menée depuis 2007, ont permis de décider d'allouer des ressources aux améliorations de prestations souhaitables pour tous.

#### **Direction**

- En réponse à la nécessité de se professionnaliser face à des exigences légales toujours plus lourdes, la direction, capacité interne loyale à disposition du Conseil, est notamment chargée de veiller aux missions suivantes:
  - Gouvernance et haute surveillance de la Fondation.
  - Efficience des mandats, qualité/coût des produits.
  - Relations avec les services RH des établissements.
  - Communication et information.

M. Jean-Paul GUYON occupe ce poste depuis fin 2007. Secrétaire du Conseil et des commissions, proactif dans la stratégie et l'organisation, la direction contribue à la définition, à l'exécution et au suivi du plan d'actions.

#### **Au centre des missions permanentes de la direction, l'amélioration de la gouvernance et la surveillance des mandats portent leurs fruits:**

- Source de progrès marquants et permettant de proposer aux assurés un plan de prévoyance amélioré, la FISP veille à la compétitivité des mandataires. Les appels d'offres, outre les mesures d'économies et d'optimisation de valeur en finance, continuent à améliorer le rapport coût/performance et l'efficacité.

# Rapport de gestion 2013

- La revue des conditions d'exercice et rémunération des mandats menée entre 2008 et 2013 sur les sujets :
    - dépositaire global, gestion financière, réassurance,
    - conseil financier, gestion de risques et administrative,
    - réassurance des risques décès invalidité et renforcement des garanties proposées aux assurés,
- a permis d'améliorer tous les indicateurs d'efficacité budgétaire (marge sur cotisations, taux de frais).

- Finalisées en 2013, les mesures prises par la FISP pour améliorer la transparence des flux avec les partenaires et gestionnaires financiers ont permis de :
  - Disposer d'un rapport «0% opaque» sur les frais répondant aux exigences de présentation comptable.
  - Faire le point de manière à pouvoir clore le dossier, à satisfaction de la Fondation, sur les sujets des rétrocessions avec les mandataires concernés.

## Contrôle et mandat de gestion

Les organes de contrôle de la Fondation sont :

- BfB Fidam révision à Renens, chargée de vérifier la gestion, les comptes et le placement de la fortune,
- GiTeC Prévoyance SA à Lausanne, en qualité d'expert en prévoyance professionnelle.

La gestion administrative est confiée à la BCV, secteur de la prévoyance professionnelle. Le gérant assume calcul et paiement des prestations.

## Information

Les assurés sont invités à consulter le site [www.fisp.ch](http://www.fisp.ch). Ils peuvent aussi s'adresser à leur responsable RH, pour la plupart des questions courantes. Si nécessaire un contact avec les spécialistes pourra apporter la réponse souhaitée, quitte à interroger le Conseil de fondation.

Chaque année, de nombreuses informations sont fournies aux assurés qui en font la demande, tant sur des points d'interprétation réglementaire que sur leur situation personnelle de prévoyance.

Coordonnées par la Direction, des séances d'informations sur les solutions de prévoyance de la FISP peuvent aussi être tenues dans les établissements.

## Prestations

La Fondation verse les rentes suivantes :

	01.01.2014	01.01.2013	Variation
Retraite	15'243'984	13'436'544	+ 13.5%
Invalide	3'769'284	3'846'718	- 2.0%
Conjoint	803'000	785'271	+ 2.3%
Enfants	375'030	413'213	- 9.2%
<b>Total</b>	<b>20'191'298</b>	<b>18'481'747</b>	<b>+ 9.2%</b>

Au 1er janvier 2014, la Fondation dénombre 1'596 bénéficiaires de rentes.

## Comptes

Les cotisations annualisées versées par les assurés et les employeurs s'élèvent à CHF 73 Mios, en augmentation par rapport à 2012.

Comme détaillé dans les rapports placements et immobilier, la gestion de fortune a dégagé un résultat de quelque CHF 83 Mios, réparti comme suit (Mios):

• Revenus ordinaires des placements	20.
• Résultat et plus/moins-values sur titres	68.
• Résultat net des immeubles	2.
• Frais de gestion sur titres	-7.

## Bilan technique

Un bilan technique a été établi au 31 décembre 2013.

Le degré de couverture, rapport entre engagements d'assurance et fortune disponible pour les couvrir, s'établit à un niveau de quelque 106.5% (contre 101.8% en 2012), ce qui a permis de rémunérer les comptes épargne de 3,00% d'intérêts.

L'expert en prévoyance note que la Fondation a aussi utilisé les fruits de sa bonne gestion pour renforcer sa capacité à procurer des rentes en constituant des réserves solides via utilisation d'un taux technique de 3%, permettant ainsi de poursuivre les travaux en matière de taux de conversion (cf. rapport de gestion).

## Conclusion

Après avoir fait face à la crise historique de 2008 sans remettre en cause ses objectifs, la FISP continue sa mission, dans un contexte qui nécessite de poursuivre la reconstitution de la réserve de fluctuation de valeurs.

Dans ce contexte de volatilité, les défis confortent une conduite fondée sur une gestion des risques rigoureuse et des principes de bonne gouvernance qui impliquent des choix clairs :

- un modèle propriétaire au lieu d'une délégation non maîtrisée à des parties prenantes qui ne sont pas essentielles à l'action efficace d'une institution dédiée à ses assurés ;
- une volonté de maintenir des objectifs de prévoyance de qualité, grâce à la mise en oeuvre et l'exploitation de tous les moyens raisonnables nécessaires à l'optimisation du «3<sup>ème</sup> cotisant».

La FISP poursuit ainsi son action en faveur d'une prévoyance responsable et présente des arguments authentiques, avec un modèle mutualiste qui n'est pas le plus rompu aux artifices de la compétition commerciale, mais qui ne pratique pas la culture de l'illusion et résiste aux modes et autres tendances non durables.

# Rapport sur les placements

## 1. But du comité de placement

Le comité de placement est mandaté par le Conseil de fondation pour procéder à la gestion de la fortune. Il doit se conformer aux prescriptions légales, respecter la politique de placements définie par le Conseil de fondation (notamment l'allocation stratégique) et procéder aux contrôles des tâches déléguées aux tiers.

En 2013, le comité se composait de: François Jacot-Descombes, Susanne Oppliger, Alain Gasser (remplacé dès juin par François Haenni), Yves Vincke.

Pour remplir ses tâches, le comité s'appuie sur les conseils des établissements suivants:

- La Banque Cantonale Vaudoise (Messieurs Philippe Maeder et Gilles Guyaz).
- Lombard Odier (Messieurs Stéphane Pedraja et Gérald Jordan).
- KIS (Key Investment Services, Monsieur André Augustin).

Il fait appel à d'autres prestataires en confiant des mandats d'overlay (couverture active de risque) à :

- La Compagnie Benjamin de Rothschild (mandats de currency overlay US Dollar, Yen, £, Euro).
- Fundo SA (mandat de risk overlay).

## 2. Principaux résultats et activités

**En 2013, la stratégie d'exploitation équilibrée des actifs a porté ses fruits, avec des performances positives et des rendements élevés. Les solutions de couverture des principaux risques, conçues dans une optique de limitation des coûts, tout en protégeant les portefeuilles en cas de scénarios extrêmes, ont aussi donné les résultats escomptés:**

- 2013 a donc été un exercice réussi grâce à un positionnement équilibré: la FISP a réalisé une performance d'autant plus belle qu'elle s'est accompagnée d'une exposition très maîtrisée aux risques.
- Ayant exploité les sources de rendements sans risque inconsidéré, le portefeuille atteint ainsi un rendement de plus de 8%, d'autant plus remarquable au regard des benchmarks de référence.
- Les travaux menés tout au long de l'année afin d'évaluer et maîtriser les différents coûts d'opportunité (suivi des expositions aux risques obligataires, comparaison de produits hauts dividendes et convertibles, pilotes) ont permis de diversifier les sources d'accès aux meilleures pratiques sans augmenter les coûts et sans réduire la vigilance sur les enjeux majeurs et les défis qui restent nombreux.
- Les mandats overlays ont permis de réduire la volatilité et de maintenir le niveau du ratio de sharpe (rendement ajusté au risque) malgré une prime de risque de quelque 0,40%.
- La performance de la poche alternative est globalement très satisfaisante et récompense les travaux de mutation en cours, la composition ayant été adaptée afin de promouvoir les offres permettant d'aligner les intérêts et d'obtenir une asy-

métrie de bénéfices en faveur des assurés.

- La performance a été réalisée sans handicap de diversification, contrairement à des modèles plus restrictifs en terme d'exploitation de modes et techniques de création de valeur complémentaires.

**Contribuant à maintenir légitime l'ambition d'une prévoyance 2<sup>ème</sup> pilier renforcée par l'apport d'un 3<sup>ème</sup> cotisant de qualité, les résultats des placements de la FISP témoignent de la nécessité de faire évoluer le mode de gestion financière pour l'adapter aux défis, contraintes et opportunités d'un contexte de répression financière (taux bas et volatilités):**

- Savoir exploiter sélectivement les opportunités des actifs risqués, en particulier dans une période d'attente de resserrement monétaire favorable aux marchés et sous-jacents actions.
- Maintenir la vigilance sur les facteurs de volatilité et de perte, que ce soit via une gestion prudente, en terme d'allocation et de nature des sous-jacents, des liquidités, des risques de contrepartie et des expositions aux marchés émergents.
- Faire évoluer le positionnement des placements et la capacité du modèle de gestion en matière de risque obligataire : que ce soit via la sélection de nouveaux supports comme les obligations convertibles (suite revue ALM) ou l'exploitation mesurée de segments obligataires d'entreprises.

**En 2013, il s'est donc agi d'être efficace non seulement sur des solutions traditionnelles, mais aussi d'étudier et d'implémenter des solutions alternatives maîtrisées: autant de travaux à intensifier et de thèmes à approfondir pour continuer de mener à bien la mission dès 2014.**

# Rapport sur les placements

**Une conjoncture économique et financière, qui engendre de nouveaux défis, impose aux institutions de prévoyance d'agir dans tous les champs de la gestion des risques: travaux d'évaluation des risques et opportunités, décisions tactiques pour préserver et valoriser le capital confié.**

Dans un contexte qui rend indispensable de diversifier ses investissements, un challenge pour les caisses de pensions est de le faire tout en protégeant la création de valeur d'un investisseur avec un patrimoine en CHF.

Il s'agit donc d'améliorer le rendement insuffisant de certains univers de placement, en prenant un risque limité selon une approche privilégiant la protection du capital.

Ce contexte économique et financier que la volatilité des marchés actions et devises, la persistance de taux d'intérêt faibles et la gestion de l'héritage de la crise des subprimes et des dettes publiques contribuent à rendre particulièrement prégnant, induit des challenges parfois inédits.

**Gestion des risques – Face à une crise qui alimente par à-coups un climat d'incertitude, le comité continue à tirer profit des opportunités, tout en contrôlant les coûts et les facteurs de risques majeurs:**

La FISP mène une gestion active des risques financiers, qui doit contribuer à satisfaire aux objectifs de prévoyance et aux grands équilibres qu'elle doit réaliser «sur le» (et non «à») long terme.

Cette mission implique une bonne identification des besoins à provisionner au titre des engagements de passifs et une action efficace sur les placements : l'optimisation du «3<sup>ème</sup> cotisant net» (cf. déf.) induit une gestion visant, aux meilleurs coûts, le rendement nécessaire et atteignable selon la prise de risque acceptable.

Cette approche gouvernante, favorisant création de valeur et protection du capital aux meilleures conditions, est d'autant requise dans un contexte où des défis contextuels se cumulent aux challenges classiques: aux impératifs de rendement et sécurité, et de réconciliation des horizons de placements long et court terme, les conditions des marchés ajoutent d'autres gageures.

Pour continuer à créer de la valeur struc-



tuellement en gérant ces aléas conjoncturels et préserver ses objectifs de prévoyance prioritaires, la FISP a continué d'adapter sa gestion des risques et a pris différentes mesures complémentaires:

- Diversification et sélectivité dans les classes et placements traditionnels.
- Recherche d'alternatives aux carences et limites des approches classiques.
- Revue de l'étude Actif-Passif ALM et validation de ses prévisionnels pour nourrir les réflexions sur l'évolution de l'offre retraite, afin de mettre à disposition des prestations durablement attractives.
- Suivi et évolution des solutions dédiées aux facteurs de volatilité spécifiques (overlays).
- Diversification des placements exploitant une palette élargie de solutions et de prestataires.
- Amélioration des conditions d'accès aux investissements via une politique de benchmarking actif.

**Résultats 2013 - Création de valeur sur le long terme et gestion des coûts d'opportunités (cf. déf. page 5) en faisant appel aux meilleurs pratiques:**

- La performance FISP de plus de 8,2% qui se révèle supérieure aux moyennes observées sur le marché du 2<sup>ème</sup> pilier, intègre de surcroît les éléments d'un positionnement raisonnable, conçus pour générer le meilleur «3<sup>ème</sup> cotisant net» possible, dans des

conditions de marchés financiers moins favorables.

- Ces bons résultats témoignent du bien-fondé des choix en matière de gestion des coûts d'opportunités et conforte une conduite basée sur le respect de principes de bonne gouvernance et de gestion des risques.
- Alternative crédible aux tentations de prendre l'espoir pour une stratégie ou la non-prise de risque pour une solution, ils encouragent la FISP dans une démarche, engagée depuis des années, d'amélioration et de recours aux meilleures techniques.
- Les travaux du comité de placements et de la direction, qu'ils visent à renforcer et viabiliser la contribution des poches immobilières, les placements liés à l'économie réelle, les solutions aux impasses obligataires ou l'exploitation des potentiels raisonnés des entreprises, privilégient ce positionnement responsable qui se décline aussi dans l'ensemble des champs où la Fondation déploie ses activités.
- Dans cette logique, la FISP a défini des modalités afin de relever les enjeux financiers et extra financiers des différents outils qu'elle sélectionne et met au service d'une gestion des risques efficace et raisonnée.

**La FISP se donne les moyens de relever les défis de la prévoyance dans un contexte financier et législatif exigeant:**

- En matière d'allocation stratégique (revue ALM poussée), de positionnement



et gestion tactique, en terme d'optimisation des conditions d'accès et de sélection des véhicules d'investissements, les pistes envisageables ont été étudiées et implémentées quand des solutions satisfaisantes ont pu être validées.

- A côté de l'amélioration du modèle de création de valeur via évolution des partenariats (benchmarking conditions et compétences de conseil, gestion et allocation), le succès de la FISP en gestion financière découle, outre l'exploitation des domaines d'investissements identifiés, de sa capacité à valider des pistes complémentaires et d'y implémenter des solutions.

**Le comité de placement a tenu des séances pour décider des placements et formuler l'allocation tactique, qui définit la répartition de la fortune à court/moyen terme dans les diverses classes d'actifs.**

Cette allocation peut être révisée en fonction des conditions et attentes sur les marchés (*graph. 2*) et respecte les contraintes fixées par le Conseil de fondation qui fixe l'allocation stratégique (*graph. 1*).

**Revue «ALM» - Un cadre stratégique robuste et adapté aux contraintes et aux objectifs (*graph. 1*):**

- Comme dans le monde entier, les régimes de retraite suisses sont confrontés à un

triple défi. Il leur faut restaurer une situation de solvabilité mise à mal par cinq années de crise, adapter leur gestion en prévision des évolutions démographiques et trouver de nouvelles sources de performance, dans un environnement marqué par la faiblesse des taux d'intérêt et une forte volatilité.

- La FISP répond à cette donne en faisant évoluer son allocation stratégique via une revue de son analyse actif-passif (ALM) opérée au 1<sup>er</sup> trimestre 2013:
  - Elle enrichit ses supports obligataires et réduit l'exposition aux classes sans potentiels, sans participer à une course au rendement occultant le respect d'une exposition aux risques maîtrisée: l'instauration d'une classe obligations convertibles à hauteur de 5% permet de formaliser l'appel à des instruments déjà présents dans ses placements, et sélectionnés selon des critères de risques raisonnables.
  - Elle réalloue une partie de portefeuille vers des placements dont les couples rendement/risque sont aussi supérieurs sur longue période : au premier chef, il y a les classes d'actifs immobilier et alternatif, qui figurent de longue date en bonne place dans son allocation. Destinés à représenter à futur quelque 40% du portefeuille global, ces actifs peuvent regrouper des dettes immobilière, immeubles en direct, biens tangibles, parts de hedge funds, produits d'allocation d'actifs et solutions financières sur mesure.

**Gestion financière tactique - Assurer une production efficace et authentique des objectifs de prévoyance:**

- L'approche FISP privilégie les investis-

sements sur lesquels elle peut disposer d'une connaissance approfondie : ses travaux s'efforcent d'identifier les compétences des véritables experts.

- À travers une analyse qualitative des risques de chaque investissement, ils approfondissent la compréhension des différents secteurs de l'économie pour investir de manière plus efficiente, en jouant quand cela est possible sur des tendances de long terme.
- Cette politique d'investissement privilégie un équilibre conciliant gestion active des risques via gestion active des classes d'actifs et mandats de protection, faisant appel à des solutions de placement designés selon une approche core-satellite dépendant du niveau d'efficacité de chaque univers d'investissement.
- A l'heure où l'engouement se fait sentir pour des gestions à faible volatilité fondées souvent sur des modèles quantitatifs, la FISP ne néglige pas pour autant l'apport des approches fondamentales pour nourrir ses décisions tactiques.
- Des gestionnaires financiers partageant cette vision sont les partenaires de la fondation : d'une logique unidimensionnelle de comparaison de performances, les modalités de délégation pourraient rimer à terme avec une logique de transfert de connaissances, en se recentrant sur des gestions plus typées.
- Un des enjeux actuels est aussi d'acquiescer plus de maturité sur des domaines nouveaux : il faut donc poursuivre la veille de marché, en particulier dans le contexte de changements réglementaires (solvabilité 2, Bale 3) et s'assurer que les projets offerts aux caisses de

graphique 1

Allocation Stratégique	04.2012	06.2013
Liquidités	5.00%	2.00%
Obligations CHF	11.00%	8.00%
Oblig. mon. étrangères	15.00%	10.00%
Oblig. Convertibles	0	5.00%
Actions suisses	16.00%	17.50%
Actions étrangères	16.00%	17.50%
Prêts hypothécaires	5.00%	5.00%
Immobilier (fonds et direct)	15.00%	15.00%
Alternatif	17.00%	20.00%

graphique 2

Allocation Tactique	04.2012	06.2013
Liquidités	3.30%	4.10%
Obligations CHF	10.00%	5.50%
Oblig. mon. étrangères	10.00%	9.70%
Oblig. Convertibles	0	5.50%
Actions suisses	15.80%	17.25%
Actions étrangères	17.20%	17.25%
Prêts hypothécaires	6.00%	6.00%
Immobilier (fonds et direct)	14.90%	14.70%
Alternatif	17.00%	20.00%

pensions ne sont pas des actifs à risque, déjà détenus et/ou que l'on cherche à recycler pour des raisons de bilan.

## 3. Rétrospective 2013

### 2013: des économies plus solides

**La reprise mondiale s'est poursuivie à un rythme modéré, mais elle est devenue plus solide.**

En 2013, la croissance mondiale est restée modérée et assez proche de celle de l'an précédent (3%), avec des chiffres de 1,3% pour les pays industrialisés et de 4,6% pour les émergents.

Globalement, les importants efforts de relance déployés par les banques centrales – taux d'intérêt plancher, injections de liquidités – se sont encore heurtés au surendettement privé ou public dans le monde développé ainsi qu'aux politiques fiscales d'austérité, voire au manque de compétitivité, en Europe notamment. Autant d'écueils qui ont limité l'impact de ces efforts.

En dépit de leur tiédeur, les statistiques marquent une amélioration de l'environnement de fond dans les nations avancées: les conjonctures sont devenues plus solides, en particulier aux Etats-Unis où le secteur privé s'est montré robuste. Il a bénéficié d'un marché de l'emploi assez vigoureux, de la convalescence de l'immobilier et même de la diminution du fardeau de l'endettement des ménages. Cependant, la croissance américaine a été limitée à cause d'une politique fiscale très rigoureuse dont les effets ont été accentués par l'imbroglio politique entre l'administration et la Chambre des représentants.

Dans la zone euro, le bilan est plus mitigé, en raison des politiques d'austérité, du manque de confiance et de la restructuration d'économies peu compétitives. Après la faiblesse du premier trimestre, les deux suivants ont néanmoins vu, pour la première fois depuis 2011, un retour de la croissance, certes fort modeste: certains pays du Sud commencent à bénéficier des réformes, parfois drastiques, mises en place, tandis que l'Allemagne a, une fois de plus, tiré profit de l'embellie internationale.

Quant à la Suisse, elle a su à nouveau profiter de sa compétitivité et d'une exposition plus importante aux produits et services à haute valeur ajoutée, et de l'aide de taux d'intérêt maintenus extrêmement bas par la Banque nationale suisse (BNS), qui veille à



défendre le plancher de l'euro/franc à 1,20.

Le bilan s'est aussi amélioré au Japon, grâce à des injections massives de liquidités et au fort recul du yen. En Chine, les autorités ont pu maîtriser le ralentissement de la croissance, à un niveau encore élevé en termes absolus. La déception est plutôt venue des pays émergents hors Asie du Sud-Est: nombre d'entre eux ont dû faire face à des pressions haussières sur les prix, à des politiques monétaires plus restrictives, voire au surendettement privé et à la diminution de la compétitivité, qui ont affecté la balance courante.

## 4. Performances 2013

Durant l'année écoulée, nous avons assisté à une normalisation graduelle des

marchés dans le sillage de l'amélioration de la situation économique globale. Cette note positive cache cependant des différences importantes entre les régions. La zone euro sort graduellement de la crise, mais l'équilibre demeure fragile, car les changements structurels nécessaires ne se concrétisent que lentement. La Suisse présente, en revanche, des chiffres remarquables, quels que soient les critères retenus: chômage, déficit public, balance commerciale ou croissance. L'économie américaine démontre une nouvelle fois son dynamisme et sa capacité d'adaptation. La croissance aux Etats-Unis est d'autant plus impressionnante que, parallèlement, le déficit des comptes publics a diminué de manière

graphique 3 Evolution des performances du portefeuille, des benchmarks, ainsi que des différentes classes d'actifs :

	1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>ème</sup> trim.	3 <sup>ème</sup> trim.	4 <sup>ème</sup> trim.	2013
Allocation stratégique	4.58%	-0.20%	1.40%	2.35%	8.32%
Allocation tactique	4.80%	-0.63%	1.55%	2.10%	7.97%
Portefeuille FISP	4.92%	-0.52%	1.54%	2.10%	8.21%
<b>Sous-indices</b>					
Liquidités	-0.04	-0.03	-0.03	-0.04	-0.15
Obligations CHF	-0.25	-1.50	0.71	-0.27	-1.30
Oblig. mon. étrangères	1.28	-2.87	-1.76	-2.08	-5.37
Oblig. Convertibles	2.13	1.90	5.04	1.20	10.63
Actions suisses	15.15	0.06	5.02	2.98	24.60
Actions étrangères	10.18	-0.50	3.12	5.54	19.31
Fonds immobiliers	-1.24	-3.90	1.46	0.98	-2.77
Fonds de hedge funds	3.17	1.95	-1.33	2.61	6.49



graphique 6

En Mios CHF	2012	2013
Bénéfices sur ventes & Plus-values	82.60	93.90
Pertes sur ventes & Moins-values	-26.10	-20.50
Résultat des mandats overlay	-3.80	-5.30
<b>Résultat sur titres</b>	<b>52.70</b>	<b>68.10</b>
Intérêts s/obligations + c/c	8.20	8.10
Dividendes et revenus de fonds de placements	9.50	11.50
<b>Revenus des titres</b>	<b>17.70</b>	<b>29.60</b>
Frais sur titres (**)	-1.00	-6.60
<b>Résultat net</b>	<b>69.40</b>	<b>81.10</b>

(\*\*) : Les normes légales de présentation ont changé pour expliciter les frais indirects facturés par les produits. Pour comparer selon les normes 2012, les frais 2013 seraient à -0.8, le résultat final étant toujours +81.1.

spectaculaire. Dans une moindre mesure, la Grande-Bretagne prouve aussi qu'une politique de rigueur budgétaire peut s'accompagner, même à court terme, d'une croissance positive.

Les pays émergents, de leur côté, souffrent de problèmes structurels même si leur potentiel à long terme demeure. Certains d'entre eux, comme le Brésil et la Russie, pâtissent d'une trop grande dépendance des exportations de matières premières. Dans ce contexte, les marchés boursiers occidentaux ont connu une évolution particulièrement réjouissante.

Ils ont profité de l'amélioration conjoncturelle, alors que les banques centrales, de crainte de casser la dynamique de normalisation, maintenaient des politiques

monétaires très accommodantes. L'anticipation d'un changement de direction dans ce domaine a provoqué ponctuellement des prises de bénéfices, sans toutefois remettre en cause la hausse à moyen terme. Les bourses des pays émergents perdent toutefois de leur attrait pour les raisons citées plus haut.

Sur le marché obligataire, le fait remarquable est la diminution des écarts de rendement entre les emprunteurs de différentes qualités. Les obligations présentant un risque de crédit ont mieux résisté à la hausse des taux que les emprunts d'Etat de première qualité.

**Dans cet environnement complexe, le maintien d'une exposition suffisante aux actions**

**et les choix judicieux qui ont permis d'échapper aux évolutions négatives des marchés émergents, or et obligataires classiques, ont permis à la Fondation d'afficher une performance réjouissante de plus de 8,20 %, bien en dessus des indices des univers de référence.** (graph. 3)

**Dans un exercice 2013 nécessitant vigilance mais aussi volontarisme dans la gestion des risques, la politique de placements de la FISP a permis de tirer profit d'une allocation d'actifs équilibrée entre diverses composantes aux profils complémentaires, dont la résultante globale répond aux objectifs financiers et techniques de la Fondation.**(graph. 4-5)

## 5. Analyse du résultat par source selon les postes comptables

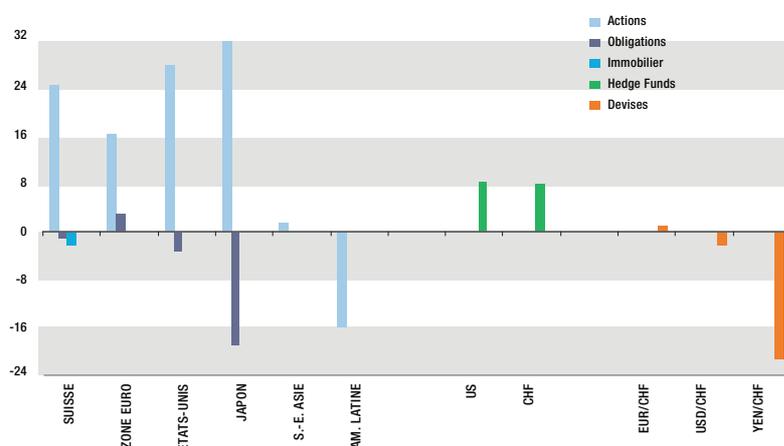
L'exercice 2013 se solde par un résultat net de quelque 81 mios.

La principale différence avec 2012 provient des plus/moins-values non réalisées (notamment marché actions).

Au niveau des revenus des titres, on constate un maintien des revenus provenant d'une situation récurrente de taux bas sur les obligations, compensés par une amélioration des dividendes et revenus de fonds.

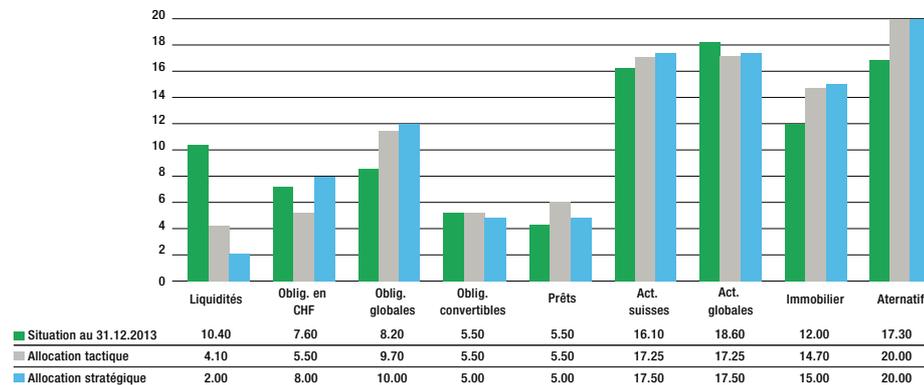
L'évolution des frais (\*\*), restant à un niveau maîtrisé, témoigne d'un exercice où les ajustements, nécessaires pour adapter le positionnement aux marchés, ont été réalisés à de bonnes conditions. Les mandats overlays ont réduit la volatilité en préservant le ratio de sharpe (rendement ajusté au risque). (graph. 6)

graphique 4 Performances 2013 des classes d'actifs par pays, en franc suisse



## graphique 5 Répartition par type de placement à fin 2013

L'ensemble des classes d'actifs respecte les bornes d'allocation, hormis les liquidités en attente de remplacement dans les poches relativement sous-pondérées : immobilier, prêts/hypothèques et alternatif notamment



## 6. Conclusion et perspectives

Le monde n'a toujours pas digéré le crack des subprimes de 2008, mué en crise des dettes des états, mais la tempête économique et financière a fait une pause relative en 2013. Après une année où les marchés connaissent alternance entre instabilité et amélioration, face aux défis qui continuent à peser sur les enjeux de la prévoyance, les réponses basées sur la raison et la responsabilité continueront à s'imposer plus que jamais pour les acteurs d'un 2<sup>ème</sup> pilier efficace et viable sur le long terme.

**Ce contexte ne remet donc pas en cause la capacité de la FISP à réaliser sa mission de prévoyance.**

Il renforce son action légitime en faveur d'une prévoyance responsable, avec des résultats qui lui permettent de:

- Rémunérer en 2013 les comptes d'épargne au-delà des minimum légaux (3% sur les parties «min. légal» et surobligatoire).
- Appliquer des prestations inchangées en matière de retraite (taux de conversion 7,05% à 65 ans).
- Améliorer son degré de couverture (qui passe de 101.8% à plus de 106,5%).
- Disposer des réserves nécessaires à des prestations retraite durablement attractives (taux technique prudentiel).

- Proposer des nouveaux plans de prévoyance et un rapport Prestations/Financement encore amélioré et de grande qualité pour tous ses assurés.

**La FISP a donc récolté en 2013 les fruits de ses travaux, s'étant préparée de manière à pouvoir exploiter sans entraves majeures les potentiels de sources de rendement diverses.**

Dans un contexte financier toujours exigeant, le comité continuera à privilégier ce positionnement:

- permettant de minimiser les menaces potentielles sur le capital et sur la présentabilité comptable,
- ne préjudicant pas l'atteinte sur le long terme des objectifs de prévoyance prioritaires,
- exploitant tous les potentiels d'un modèle de création de valeur raisonnable et capable de:
  - générer sur le long terme une exposition aux risques de marchés la plus diversifiante possible,
  - répartir les investissements sur des domaines exploitant des primes de risques de différentes natures permettant d'en optimiser les apports.

Cette politique privilégie si possible les placements durables et liés à l'économie réelle, pour satisfaire aux objectifs de prévoyance incluant, outre la protection

des assurés, celle de leur pouvoir d'achat. A ces fins, le comité mènera notamment des actions pour:

- répondre à quelques grands enjeux, notamment liés aux évolutions des conditions techniques (diversification, corrélations non linéaires, trappes de liquidités) et réglementaires (dont Solvency II),
- exploiter les opportunités en découlant, notamment en s'appuyant sur les caractéristiques FISP «actif/passif» (dont recherche de primes d'illiquidité réelles et objectivables),
- renforcer les actions de diversification : exploitation de primes de risques diverses, approches luttant contre les biais de diversification (concentration, corrélation et dérives des indices, etc.,...).

## 7. Placements immobiliers

- La FISP maintient sa stratégie de renforcement de ses investissements en immobilier direct et s'est dotée en 2013 de nouveaux moyens pour l'implémenter: la commission immobilière s'est ainsi enrichie de l'apport de nouvelles compétences en la personne de Monsieur Olivier Dépraz qui a rejoint la FISP en tant que membre du conseil de fondation lors du renouvellement statutaire de juin 2013.
- L'année 2014 verra une revue du modèle de gestion de la poche immobilière afin de l'adapter pour améliorer la contribution de ces investissements tant en terme de taille qu'en terme de rendement intrinsèque, avec des axes clairs d'évolution :
  - L'action de la FISP en faveur d'une Prévoyance Responsable trouve son prolongement naturel dans le domaine du placement immobilier direct, qui constitue un support durable et rentable correspondant à des investissements tangibles et liés l'économie réelle.
  - La mission de la FISP en matière d'immobilier direct, renforcée par l'arrivée d'un professionnel devrait se voir redéfinie selon 2 axes majeurs: tirer meilleur profit des opportunités de marché et optimiser les modalités de collaboration avec les professionnels et experts.
- En conséquence, les thèmes suivants seront approfondis lors des travaux: stratégie d'investissement, modalités de recherche et sélection d'objets, optimisation des coûts de gestion immobilière.